BUREAU N°6

403809-

1

17 OCT. 94-392579

REQUETE AU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

L 1059.

Je soussigné André FLEURY
demeurant 18, rue Caulaincourt 75018 PARIS

Agissant en qualité de fondateur de la société ne faisant pas appel à l'épargne dénommée GROUPE CONSEIL UNION, société anonyme à directoire et conseil de surveillance en formation au capital de 2 400 000 F. dont le siège social sera fixé 51, rue Lepic 75018 PARIS et dont l'objet sera la détention de parts ou d'actions dans toutes sociétés d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

NI

Ai l'honneur de solliciter qu'il vous plaise de nommer un commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur des apports en nature effectués à ladite société, conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi du 24 juillet 1966.

Les apports en nature se composent de:

-1000 actions de 100 F. de la société AUDIT ET CONSEIL UNION, société anonyme de commissaires aux comptes au capital de 500 000 F. dont le siège social est 51, rue Lepic 75018 PARIS, immatriculée au RCS sous le numéro PARIS B 341 012 656. La valeur des 1000 actions AUDIT ET CONSEIL UNION est estimée à 400 000 F.

-1140 actions de 100 F. de la société EXPERTISE UNION, société anonyme d'expertise comptable au capital de 300 000 F. dont le siège social est 93, quai de Valmy 75010 PARIS, immatriculée au RCS sous le numéro PARIS B 307 046 185. La valeur des 1140 actions EXPERTISE UNION est estimée à 1 520 000 F.

Ai l'honneur de vous proposer la nomination de **Monsieur Bernard DEVIRGILLE, 165, rue de Paris 94220 CHARENTON LE PONT.**

Les apports en nature seront effectués par les personnes suivantes:

1-Monsieur Jean Marc FLEURY, expert-comptable, commissaire aux comptes demeurant 17, rue Trétaigne 75018 PARIS apportera 1000 actions de la société AUDIT ET CONSEIL UNION et 600 actions de la société EXPERTISE UNION

Rémunération de l'apport: 12 000 actions de 100 F.

2-Monsieur André FLEURY, expert comptable, commissaire aux comptes demeurant 18, rue Caulaincourt 75018 PARIS apportera 540 actions de la société EXPERTISE UNION

Rémunération de l'apport: 7 200 actions de 100 F.

Les commissaires aux comptes de la société GROUPE CONSEIL UNION seront:

-Titulaire: 3 A CONSEIL
81, rue de Clignancourt 75018 PARIS

-Suppléant: SOGEC
58, Fbg Saint Honoré 75008 PARIS

FAIT LE: 7-10-1994

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la requête présentée par :

SOCIETE GROUPE CONSEIL UNION (Société en formation)

Nommons :M. BERNARD DE VIRGILLE

demeurant : 165 rue de Paris 94220 Charenton Le Pont

en qualité de commissaire aux apports.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris, le 14 Octobre 1994

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

A.M. DECOURCELLE

Le Président du Tribunal,

PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

MICHEL ROUGER